



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 28 MARS 2026

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2026-022

#### Fixation du nombre d'adjoints au Maire (Assemblées)

522

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	38
Nombre de pouvoirs	1
Votants	39

L'an deux mille vingt-six, le vingt huit mars à onze heures, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA

#### Étaient présents :

Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Madame Sabine FRETEY, Monsieur Christophe LE DORVEN, Madame Véronique JULIÉ, Monsieur Hakan YILDIZ, Madame Marie-Françoise SCAVENNEC, Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS, Madame Martine PITOU, Monsieur Philippe RIVE, Madame Caroline SIMOES, Monsieur Christophe LE CICLÉ, Madame Corinne DUBESSAY, Monsieur Mattis AÏT-MOUHOUB, Madame Halima TAÏBI, Monsieur André HOMPS, Madame Fatiha MESSAOUDI, Monsieur Ratko KLISURA, Madame Caroline BRAY, Monsieur Mounir CHAKKAR, Madame Fouzia KAMAL, Monsieur Jacques ALIM, Madame Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Monsieur Nelson FONSECA, Madame Nadine CHOLIN, Monsieur Arnaud DAUTREY, Madame Asma SHAHZAD, Monsieur Slimane MORDI, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Madame Caroline VABRE, Monsieur Eric DUQUESNOY, Madame Marie DALENÇON, Monsieur Jean-Michel POISSON, Madame Esra ATSAK, Monsieur Talal ABDUL-KADER, Monsieur Youssef LAMRINI, Madame Yasemin ALBAYRAK, Monsieur Jean LESPINAS, Monsieur Valentino GAMBUTO.

#### Pouvoir

Madame Sophie WILLEMEN, donne procuration à Monsieur Ratko KLISURA.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sabine FRETEY

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260328-DEL2026-022-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

L'article L.2122.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Au terme de l'article L2122.2 du même code : "le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal".

Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser. Le résultat du calcul est arrondi à l'entier inférieur.

Selon le dernier recensement, la commune de Dreux relève de la catégorie de 30 000 à 39 999 habitants. L'effectif légal du Conseil municipal est par conséquent de 39 membres élus.

Cet effectif est déterminé sur la base de la population telle qu'elle résulte du recensement. Le surclassement dont la commune bénéficie, n'a pas d'incidence sur le calcul de l'effectif légal du Conseil municipal, conformément à la jurisprudence.

Le Maire propose la création de onze postes d'adjoints en conformité avec l'article L2122-2 du CGCT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Abdel-Kader GUERZA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 28 voix pour, 11 abstentions, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Madame Caroline VABRE, Monsieur Eric DUQUESNOY, Madame Marie DALENÇON, Monsieur Jean-Michel POISSON, Madame Esra ATSAK, Monsieur Talal ABDUL-KADER, Monsieur Youssef LAMRINI, Madame Yasemin ALBAYRAK, Monsieur Jean LESPINAS, Monsieur Valentino GAMBUTO.

- Fixe à 11 le nombre d'adjoints au Maire.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La secrétaire de séance,

Madame Sabine FRETEY

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le - 1 AVR. 2026

Et publication sur le site internet de la ville de Dreux, le - 1 AVR. 2026



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260328-DEL2026-022-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026